

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU C.I.F. du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

(extrait du procès-verbal)

Sous la présidence de Patrice ROY, Président du C.I.F

En présence de :

M. Clément SCANSAROLI,
Président d'Honneur.

M. Jean Pierre PEGURRI,
Secrétaire Général.

M. Jacques REGNIER, **Trésorier Général**

MM. Roger GRENIER, **Vice-Président Délégué** – Claude CRAMETE – Christian DAGUE – et Gérard PHILIPPE, **Vice -Présidents.**

Membres présents : MM. William BASTIT – Dominique BERNEAU – Lucien BOUNIOL – Mme Josette DA SILVA PEREIRA – M. Gérard DJIZMEDJIAN – Melle Céline HUTSEBAUT – MM. Jean François MAILLET – Rémy TURGIS.

Assiste également à la réunion :
M. Francis COQUOZ, Conseiller Technique Sportif Régional.

Sont excusés :

les Membres actifs suivants :
MM. Marc ANSERMIN-Bernard BOTTEMER – Alain BRISEUX – Mme Aude LEFORT-KOVATCHEVITCH.

Les Membres d'Honneur suivants : MM. Mario BELTRAME-André BERTAU – René JARLAUD – Michel LEFORT et Henri ROEHR.

La séance est ouverte par le Président Patrice ROY à 18 H 05, après avoir salué les membres présents.

Le Président intervient :

-en renouvelant au nom du Comité Directeur ses félicitations à Céline HUTSEBAUT **pour la naissance de son fils ALIX** auquel il est souhaité une vie pleine de bonheur. Un cadeau lui est offert pour cet évènement heureux de la part de l'ensemble de ses collègues.

-en rappelant le **centième anniversaire de Mme Reine BEIGNET** qui auprès de son époux Régis Président du Vélo Club de Livry-Gargan, assurèrent ensemble pendant de très nombreuses années la destinée de cette association. Au nom du Comité Régional des fleurs furent adressées à notre collègue toujours licenciée pour fêter cet important évènement et lui signifier toute notre reconnaissance. *(Mme BEIGNET, encore très émue par les nombreux cadeaux et fleurs reçus par les uns et les autres, à appeler entre autres personnes par téléphone, le Président pour remercier le Comité.)*

- renouvelle des **vœux de prompt rétablissement à Sophie MALET**, qui se remet progressivement de son accident. Son dossier d'aide consécutif à son accident survenu en équipe régionale lors des Championnats de France sur piste en Guadeloupe, sera instruit par la commission de la caisse de secours régionale début novembre.

-fait part du **décès de Marcel CHEVALIER (82 ans) le 9 Octobre dernier**. Ce dirigeant a été Président de l'E.S.G.L. et du Comité Départemental de la Seine St Denis. Au nom du CIF, Patrice ROY, adresse à Mme CHEVALIER et

à la famille ses sincères condoléances.

Poursuivant l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 17 Juin dernier est adopté, après avoir rejeté, la proposition de Marc ANSERMIN d'abroger la décision du Comité Directeur concernant les licenciés « PASS'OPEN ». **Sur 15 VOTANTS PRESENTS : (8 voix pour le statut-quo – 4 pour l'abrogation et 3 abstentions)** *(voir explications dans le chapitre « Commissions »).*

VIE REGIONALE

Le Président Patrice ROY :

-Fait le point sur les licences délivrées en 2009 au 15 Octobre.

Par rapport à l'an dernier à la même date, Il apparait une hausse de 1,54% pour notre Comité. **Une étude doit être diligentée pour relever les points forts et surtout les points faibles par discipline.**

-informe la représentation régionale sur des **contrôles anti-dopage** opérés au cours de la saison 2008/2009 et de la situation de ceux-ci.

-porte à la connaissance du Comité Directeur, **le changement de Président Régional du Comité de LORRAINE.**

-fait part compte tenu de la **situation financière** du Comité de l'établissement d'une convention entre la FFC et le CIF permettant à celui-ci d'apurer sa dette par mensualités d'ici 2016, tout en réglant ,les opérations courantes à venir et au comptant toute commande de fournitures

etc.....Un débat s'instaure sur la situation financière du Comité par différents intervenants auxquels Patrice ROY (Ancien Trésorier Général) apporte les réponses à la fois sur ce qui a provoqué année après année cette situation malgré des dispositions prises, d'ailleurs expliquées à chaque réunion du Comité Directeur, mais également lors des Assemblées Générales. Intervention également du Président Régional de l'époque Clément SCANSAROLI sur le sujet, interpellé par Claude CRAMETE. Il en ressort que la baisse des effectifs depuis de très nombreuses années déjà porteurs d'organisations routières, a provoqué inexorablement au fil des saisons la diminution des épreuves et celles des droits d'engagements.

Cela va de soi que de nouvelles et obligatoires dispositions vont être recherchées et mises en place que ne manqueront pas de porter à la connaissance de tous notre Président Patrice ROY et le Trésorier Général J. REGNIER.

-Donne des informations sur le dossier du **Vélodrome de ST Quentin en Yvelines** suite à la présentation lors de la conférence de presse du 19 Octobre dernier. Un point particulier suivi d'un diaporama sera effectué lors de notre prochaine Assemblée Générale Régionale.

Le point trois de l'ordre du jour appelant le chapitre « FINANCES », Jacques REGNIER Trésorier Général, est invité à présenter le rapprochement budgétaire arrêtée au 15 Octobre 2009. Il en ressort que malgré la maîtrise de nos dépenses (-8,17%), notre situation financière reste fragilisée par la baisse importante de nos recettes dont les causes principales sont :

-la perte de 41 épreuves, par rapport à 2008 (+ 21.000€)

-le remboursement des timbres d'engagement détenus par les associations (33.000€ au 15/10/09).

-une diminution programmée des subventions du Pôle Espoirs.

Le déficit sera donc encore important pour l'exercice 2008-2009 et ce malgré une grande vigilance.

Rappelant que la clôture de l'exercice se fera le 31 Octobre 2009, sous l'égide du Commissaire aux Comptes agréé, Jacques REGNIER et Patrice ROY répondent aux questions des intervenants.

Une première ébauche du budget prévisionnel 2009-2010 à fournir au Commissaire aux Comptes agréé est étudiée par le Comité Directeur. Des questions sont posées à Jacques REGNIER lequel fournit des explications aux membres auxquelles s'ajoutent celles en fin de connaissance du Président. **Mise aux voix cette première ébauche du BP 2009-2010, est adoptée à la MAJORITE par 11 voix - 3 voix contre et 1 abstention.** (*à noter que le budget prévisionnel définitif sera présenté au Comité Directeur lors de la réunion de Janvier 2010 et soumis à l'Assemblée Générale du CIF, le 16 Janvier 2010.*)

Le Trésorier Général présente ensuite la **TARIFICATION ADMINISTRATIVE 2010**. Ce dernier précise avoir procédé au réajustement pour les épreuves routières de certaines catégories correspondant à un taux d'augmentation inférieur à 5% des droits et ce pour faire face à la situation financière du Comité et devant l'augmentation des frais et charges fonctionnels.(cette

augmentation ne touche pas les Ecoles de Vélo ni le Polo –Vélo.)

Jacques REGNIER devait poursuivre sur la tarification de l'assurance précisant le réajustement exhaustif de la part fédérale qui nous incombe consécutif au changement d'assureur tout en tenant compte de meilleures garanties qui sont offertes par l'assureur. Cette augmentation est de 30€ par catégorie de licenciés. Enfin, pour ce chapitre, le responsable des finances régionales devait proposer que la tarification administrative (*décision de l'Assemblée Générale du 12 Janvier 2008*) soit portée à 60€uros et l'abonnement bimensuel « Info Cyclisme Ile de France » à 50€uros.

. Un large débat s'instaure sur ce sujet très important auxquels répondent Jacques REGNIER, Trésorier Général et le Président, Patrice ROY.

En outre, le **droit d'inscription au calendrier** fait l'objet de questions diverses et notamment sur les modalités de perception de la somme (45€). Se pose ensuite le cas des épreuves déposées après l'établissement définitif du calendrier, et ce afin de sauvegarder autant que faire se peut le fragile équilibre de ce dernier. Une étude approfondie doit être diligentée, aussi à la demande du Président, le Comité Directeur donne carte blanche pour qu'un groupe de travail planche sur ce sujet et présente ses conclusions pour décision finale lors de la réunion de bureau du 4 novembre prochain. (**La tarification 2010 en général est adoptée par 11 voix – 3 voix contre et 1 abstention**)

Autre intervention, celle d'un membre s'élevant contre le **paiement par les écoles de vélo**

d'une droit d'engagement (19€) pour participer à l'épreuve les concernant lors des traditionnels challenges du CIF. Après discussion sur ce sujet mise aux voix (**demande rejetée par le Comité Directeur par 11 voix – 3 voix contre et 1 abstention**)

(voir la tarification 2010 en annexe)

INTERVENTION DU C.T.S.

Francis COQUOZ, invité à prendre la parole par le Président, narre ses activités et donne des informations sur divers sujets très intéressants qui seront appelés à être développés et portés à la connaissance de tous en leur temps sur le site régional mais également lors de la prochaine AG du CIF.

INTER-SAISON 2009-2010

Patrice ROY, précise différentes dates des épreuves officielles nationales pour la saison 2010, ainsi que les épreuves régionales qualificatives.

ASSEMBLEE GENERALE DU CIF

Le Secrétaire Général, Jean Pierre PEGURRI, indique que l'A.G. Régionale décentralisée se déroulera dans le département du Val d'Oise **le Samedi 16 Janvier 2010 à EAUBONNE – Maison des Comités – Rue des Bussys. Ouverture des portes pour les opérations d'enregistrement des délégués dès 14 H 00 – Début des travaux de l'A.G. à 14 H 30 précises.**

Rappelant que nous serons reçus par le Président du CDC 95, Claude CRAMETE, le Secrétaire Général après avoir signalé qu'il convient de prévoir une **élection partielle pour pouvoir le Collège « MEDECIN »**, et précise qu'en application des statuts régionaux, il sera fait appel en son temps à

la candidature par un article sur le site. **Le Comité Directeur approuve les diverses dispositions ainsi que l'Ordre du Jour publié en annexe après avoir prévu une ligne supplémentaire réservée au Conseiller Technique Sportif du C.I.F.**

LES COMMISSIONS

Divers Présidents de Commissions proposent :

Marc ANSERMIN pour les départementaux : Demande l'abrogation de la décision prise en connaissance de cause par le Comité Directeur lors de sa réunion du 17 Juin dernier concernant les licenciés « Pass'Open » interdisant à ces derniers de participer en Ile de France aux épreuves de Seniors 2^{ème} Catégorie malgré la réglementation fédérale qui le permet. Le Président ROY, rappelle que les Comités Régionaux sont habilités à mettre en place leur propre réglementation en la matière. **La demande d'abrogation est rejetée après avoir fait revoter exceptionnellement le Comité Directeur sur ce sujet. (voir au début du compte-rendu).**

-Modifications de la réglementation de la série départementale proposées à savoir :

-les coureurs descendus de 3^ocatégorie en D1 remonteront avec 1 victoire ou 20 points. **(accord du Comité)**

-Maintien du dispositif consistant à ce que les vingt premiers du classement annuel des D1 montent en 3^ocatégorie (dans ce classement sont inclus les coureurs déjà passés en 3^o catégorie dans la saison.) **(accord du Comité).**

-Pour ce qui est de **la limitation à 50 ans** pour pouvoir prétendre de descendre de catégorie la saison suivante, **le Comité se prononce sur le maintien du statut - quo**

Lucien BOUNIOL pour la PISTE, après avoir fait un point général sur la discipline dont il a la responsabilité, fait part des inscriptions à ce jour pour les entraînements hivernaux à l'INSEP. Propose que les points statistiques attribués soient identiques sur toutes les pistes, y compris les pistes extérieures du Comité Régional. **Mise aux voix cette demande est rejetée par le Comité Directeur (2 voix pour)**

En outre, les membres du Comité Directeur donne leur accord, pour qu'un « **chef de piste** » soit installé tout d'abord à titre d'essai à ST DENIS, avec, à terme l'extension à toutes les pistes de l'Ile de France. Le but et les modalités de cette proposition seront portés à la connaissance de tous sur le site par la commission.

Christian DAGUE en charge de la commission des jeunes, propose en l'absence de décision prise à l'échelon fédéral : « *que pour les épreuves réservées aux écoles de vélo, comportant une course sur route, et, ayant lieu les samedis ou les lundis, ne devront pas être ouvertes aux minimes* ». APPLICATION A L'ETABLISSEMENT DU CALENDRIER 2010. **Le Comité Directeur se prononce à la majorité (8 voix pour – 4 voix contre et 3 abstentions).**

Pour le B.M.X., Gérard PHILIPPE précise que les effectifs sont en large augmentation nécessitant de prendre des dispositions diverses pour y faire face. Le responsable se déclare satisfait de la discipline dont il a la responsabilité.

Claude CRAMETE, Président de la Commission de la Route, après avoir signalé la baisse non négligeable d'épreuves, précise quelques modalités diverses qui seront prises pour la saison 2010 ainsi que le mode d'établissement du calendrier dont les informations sur le sujet ont été publiées sur le site du CIF.

Président de la Commission de la Sécurité, Gérard DJIZMEDJIAN, fait part de ses inquiétudes quant aux problèmes de sécurité dont la baisse des organisations routières (en dehors de la baisse des effectifs) peuvent en être la cause, compte tenu de la grosse responsabilité endossée par les organisateurs. Parfois les incohérences des arrêtés préfectoraux et autres décisions administratives ne solutionnent pas ces problèmes. Le responsable de cette commission souhaite rencontrer les instances départementales dans un premier temps, voire dans les sphères supérieures. Le Président ROY, précise au Comité, que le Président de la Fédération se préoccupe de ce problème comme d'ailleurs l'on fait ses prédécesseurs. Au niveau régional, Patrice ROY, rappelle qu'il faut se rapprocher d'Alain BRISEUX qui est chargé de la coordination des CDC et de l'assistance des présidents départementaux et d'associations en matière de visite aux instances préfectorales ou autres. Pour les autres questions, Gérard DJIZMEDJIAN reçoit des réponses du Président.

Roger GRENIER, Vice - Président délégué rappelant que malgré les demandes réitérées du Comité concernant les résultats obtenus en province par les licenciés Franciliennes et Franciliens, lesquels sont tenus de faire connaître au C.I.F. par un moyen ou un autre dans les quarante huit

heures qui suivent l'épreuve leur classement aux fins de comptabilisation des points pour une éventuelle montée de catégorie en cours de saison, il est décidé ce qui suit ;

« Privation du prix afférent au classement ou au minimum une amende augmentée de 15€ si le prix est inférieur à 15€ ou en absence de prix.. »

Mise aux voix cette question est adoptée à la majorité (1 voix contre).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 23 H 15.

Le Secrétaire Général,

Jean Pierre PEGURRI.